

## EXAMEN

DU

## FACTUM DE L'UNIVERSITE LAVAL

## I

Le public catholique n'a pas été peu surpris d'apprendre avec quelle violence l'Université Laval s'oppose à l'octroi par la législature d'une charte universitaire aux RR. PP. Jésuites de Montréal. On s'est demandé de toutes parts ce qui pouvait pousser cette institution à résister si obstinément à la fondation d'une université catholique dans la première ville de la Puisseance, quand elle n'a fait aucune objection aux faveurs accordées aux moindres collèges protestants. En effet, nous avons à Montréal l'Université McGill, à Sherbrooke, le Bishop College, et à Québec, le collège Morin. Jamais la moindre objection ne s'est manifestée à l'octroi de chartes à ces institutions.

Il était réservé à une maison qui se targue d'être "*la première institution catholique du pays,*" de donner le spectacle de cette conduite que nous ne voulons pas qualifier.

L'Université-Laval a compris la fausseté de sa position et elle s'est hâtée de communiquer au public les excuses qu'elle peut faire valoir.

Ces excuses, qui ne sont pas même spécieuses, comme on verra bientôt, sont au nombre de trois.

Elles sont délayées dans un long factum qui a été transmis aux députés et reproduit par les journaux qui se sont mis à son service.

Mais comme le morceau n'avait guère de valeur en lui-même, on l'a fait suivre de lettres d'évêques écrites sous une impression douteuse des dispositions actuelles de la Cour de Rome.

Aujourd'hui nous parlerons du Factum universitaire et nous dirons qu'il s'oppose à l'octroi d'une charte aux RR. PP. Jé-

suites pour les trois raisons suivantes:—

1o L'Université-Laval devait être la seule Université catholique du pays, et elle ne saurait exister à côté d'une seconde institution du même genre à Montréal;

2o La Cour de Rome ne veut point consentir à l'établissement d'une Université Catholique à Montréal;

3o L'Université-Laval offre elle-même d'établir à Montréal des cours de droit et de médecine.

La lettre si digne, si ferme et si courageuse que Mgr l'évêque de Montréal adressait l'autre jour à Mgr l'Archevêque et que nous avons reproduite hier, répond d'une manière péremptoire à toutes et à chacune de ces objections et les réduit au néant.

Nous pourrions certes en rester là, attendu que le Factum se trouve démoli de fond en comble et qu'il n'en reste plus même de trace. Mais comme il est essentiel que tout le monde entende et comprenne, même les sourds volontaires, revenons encore sur les faits et voyons comme ils ont été étrangement oubliés par ces bons Messieurs de Québec.

Et tout d'abord, l'assertion première que l'Université-Laval devait être la seule université catholique de la province ecclésiastique de Québec, est inexacte; et elle l'a reconnu elle-même en ne faisant point d'objection à l'érection d'universités catholiques dans les villes d'Ottawa et de Kingston.

En outre, Mgr l'évêque de Montréal qui est le père et l'initiateur de l'Université-Laval, rend témoignage qu'il a été entendu alors qu'il pourrait compter sur l'appui de l'Archevêque au moment où il voudrait doter aussi son diocèse d'une université.

Tout se réunit donc, et les faits et les témoignages, pour établir l'entière fausseté